centre sportif sous-moulin
Route de Sous-Moulin 39 - 1226 Thônex - 022/305.00.00 - info@cssm.ch - rosanna.luthy@cssm.ch

SVP,
un formulaire par candidature

MERITE SPORTIF DES TROIS-CHENE 2020

(attribution en 2021)

Société _____

Nom/Prénom _____

Adresse _____

Tél./courriel _____

propose que le Mérite Sportif des Trois-Chêne soit décerné à :

SPORTIF/SPORTIVE - PERFORMANCE INDIVIDUELLE | masc. ☐ | fém. ☐

Nom/prénom _____ **Tél./courriel** _____

Domicile _____ **Date naissance** _____

NPA/commune _____ **Club/société** _____

Sport pratiqué _____ **Ligue/catégorie** _____

CLUB/SOCIETE - PERFORMANCE CLUB/EQUIPE | masc. ☐ | fém. ☐

Club/société _____ **Equipe** _____

Domicile _____ **Tél./courriel** _____

NPA/commune _____

Sport pratiqué _____ **Ligue/catégorie** _____

PERSONNE - DEVOUEMENT | masc. ☐ | fém. ☐

Nom/prénom _____ **Tél./courriel** _____

Domicile _____ **Date naissance** _____

NPA/commune _____ **Club/société** _____

Sport pratiqué _____ **Fonction exercée dans le club** _____

Attention !!! Page suivante également à compléter

Détails de justification de la candidature

PERFORMANCE INDIVIDUELLE / PERFORMANCE CLUB				
Date	Lieu	Compétition	Résultat/rang	Titre
DEVOUEMENT				

Prière de joindre à la candidature :

- Les justificatifs (listes de résultats officiels attestant des performances réalisées)

- Les coordonnées complètes d'une personne de référence au club d'affiliation pouvant attester de la qualité des résultats obtenus.

> La présente proposition est soumise à l'attention du Conseil intercommunal.

> Voir extrait du règlement en annexe.

> Questionnaire à retourner au Centre Sportif Sous-Moulin d'ici au **11 janvier 2021**.

DATE _____ SIGNATURE _____

form nov20/rl

centre sportif sous-moulin

Communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex

MERITE SPORTIF DES TROIS-CHENE

Selon règlement du 21.01.1993, modifié les 23.05.2007 et 05.04.2017

Le Mérite Sportif des Trois-Chêne "performance" et "dévouement" sera décerné en principe chaque année, pour autant que la performance ou les services rendus du ou des bénéficiaires soient reconnus.

Le Conseil Intercommunal attribuera le Mérite, librement et sans appel.

Conditions d'obtention

Pourront devenir titulaires du "Mérite" :

- les sportifs ayant accompli une performance remarquable ;
- les sportifs de haut niveau, en récompense d'une longue et prestigieuse carrière. Ce critère ne s'appliquant toutefois pas à de jeunes espoirs pleins d'avenir ;
- l'équipe d'un club s'étant particulièrement distinguée ;
- un club ayant obtenu des résultats d'ensemble méritoires ;
- quiconque ayant fait preuve d'un dévouement particulier ou d'une attitude exemplaire servant la cause du sport.

Les sportifs pratiquant un sport individuel doivent :

- être habitants d'une commune chênoise ;

ou

- être affiliés, en tant que membres actifs, à un club formateur chênois, l'année où la performance a été réalisée;

- être un sportif chênois ayant réussi une performance en double ou en équipe, dans une discipline non pratiquée sur territoire des Trois-Chêne ou dans une structure de niveau supérieur, ne pouvant pas exister territoire des Trois-Chêne.

L'accomplissement d'une performance ou d'un exploit sportif sur les Trois-Chêne, peuvent également être proposés au « Mérite », quand bien même le sportif ou le club n'y est pas domicilié.

Proposition des candidatures

Chaque année, le Conseil Intercommunal, réuni à huis-clos, désigne le/s récipiendaire/s en fonction des informations dont il a eu connaissance, de ses investigations et/ou des propositions qui lui sont parvenues.

Remise du Mérite

Elle aura lieu, en principe, chaque année à la date choisie par le Conseil Intercommunal.

Sauf en cas de force majeure, le/s lauréat/s devra/ront se présenter personnellement à la cérémonie pour recevoir sa/leur récompense.

form. oct17/rl

39, route de Sous-Moulin - 1226 Thônex - Tél. 022 / 305 00 00 - Fax 022 / 305 00 01 - info@cssm.ch